



Briller par nos panoramas

# Le Sainte-Hélène

Année 11, n° 4  
Édition du 12 juin 2023

Photo gracieuseté MRC d'Arthabaska

## À VOIR DANS CE NUMÉRO...


Mot du conseil municipal .....	p. 3
Bilan distribution arbres et compost.p.	4
Comité des loisirs .....	p. 4
Inscription à Passe-Partout.....	p. 4
Bottin rural.....	p. 5
Programme RénoRégion .....	p. 5
Spectacle Fête Nationale.....	p. 6
Programme SAM .....	p. 7
Nouvelles de la Bibliothèque .....	p. 8-9
La Berce du Caucase .....	p. 10-11
Tiques et maladie de Lyme .....	p. 12-13
Avis public .....	p. 14
Rapport des faits saillants .....	p. 15 à 18
Calendrier des activités .....	p. 19
Rétrospective des conseils .....	p. 20 à 22

Municipalité Sainte-Hélène-de-Chester  
440, rue de l'Église  
Sainte-Hélène-de-Chester (Qc)  
G0P 1H0

Téléphone : 819 382-2650  
Télécopieur : 819 382-9933

[municipalite@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:municipalite@sainte-helene-de-chester.ca)

[www.sainte-helene-de-chester.ca](http://www.sainte-helene-de-chester.ca)

Ste Hélène de Chester 

# Le Sainte-Hélène

Le Sainte-Hélène, se veut un outil promotionnel régional. C'est aussi de l'information municipale sur les activités culturelles et sociales.

Prochaine parution : août 2023

**La date de tombée pour nous faire parvenir vos textes : le 14 août à 16 h**

[administration@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:administration@sainte-helene-de-chester.ca)

Merci aux collaborateurs qui fournissent régulièrement ou occasionnellement des textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette,  
Olivier Lecomte et Martine Lambert.

Montage : Marie-Claude Vallée

## Pensée du mois

Sème du bonheur dans le champ du voisin, tu seras surpris de constater ce que le vent fera produire au tien.

Auteure : Juliette St-Gelais



## Administration municipale

Maire : Christian Massé

Directrice générale : Chantal Baril

Adj. administrative : Marie-Claude Vallée

### Conseillers et conseillères :

Siège #1 : André Thibodeau

Siège #2 : Julien Fournier

Siège #3 : Marie V. Laporte

Siège #4 : Catherine Belleau-Arsenault

Siège #5 : Geneviève Bergeron

Siège #6 : Nicolas Paris-Lafrance

## Horaire du bureau municipal

Lundi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Mardi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi, samedi, dimanche : FERMÉ

### CONGÉS FÉRIÉS À VENIR :

Lundi 26 juin : Fermé (Fête nationale)

Lundi 3 juillet : Fermé (Confédération)

## Horaire estival de la Bibliothèque

Dimanche : 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi : 18 h 30 à 21 h 00

Prochaines séances du conseil :  
4 juillet et 9 août 2023 à 19 h 30

## MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Avec l'arrivée du printemps et la venue prochaine de l'été, le Conseil municipal est heureux de constater cette effervescence sportive et culturelle à Sainte-Hélène. Le soccer et le pickleball sont de nouveau cette année au calendrier des activités au Centre sportif Aciers Solider. Les activités sociales culturelles sont aussi nombreuses. Le 3 juin dernier avait lieu le Marché de Petits Entrepreneurs et la Fête des Voisins. Le 16 juin prochain, une soirée gratuite de danse traditionnelle sous le chapiteau aura lieu également sur le terrain du Centre sportif. D'autres activités sont à l'horaire tel qu'une journée épluchette de blé d'Inde et feu de camp, le Marché Nomade, le concours de citrouille, la Maison hantée et décoration de citrouille ainsi que la fête de Noël. Un merci tout particulier aux membres du Comité des loisirs et à tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement.

Notre réseau routier demeure une priorité. Des travaux sont présentement en cours tant pour le rechargement, l'abat poussière, le creusage des fossés que pour la réfection de la route Dussault. Des travaux importants au rang 3 (asphalte en face de l'église) sont à l'agenda des prochains mois.

Le projet de relocalisation des bureaux municipaux et de la bibliothèque suit son cours. Actuellement, nous sommes à l'étape des plans et devis en vue de préparer l'appel d'offres pour cet automne. Étant conscient que c'est un projet majeur pour notre communauté, plusieurs séances du conseil sont consacrées à l'étude de ce projet afin qu'il se réalise dans un cadre budgétaire réaliste dont notre municipalité est en mesure d'assumer.

Bonne saison estivale!

Votre Conseil municipal

## VACANCES ESTIVALES—BUREAU MUNICIPAL





## BILAN JOURNÉE DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST

Le 20 mai dernier, plus d'une quarantaine de personnes se sont déplacées au garage municipal pour venir chercher des arbres et/ou du compost.

L'activité s'est déroulée dans la bonne humeur et le plaisir. Cette distribution permettra la plantation de nouveaux arbres sur notre territoire et l'embellissement de vos terrains et plates-bandes sans oublier vos jardins qui produiront de belles récoltes cet automne.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles pour leur implication, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui a offert gracieusement les arbres, Gaudreau environnement pour le compost sans oublier vous, les citoyens, pour votre belle participation.



Merci!

## MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS

Le 28 mars dernier, l'Assemblée générale du Comité des Loisirs de Ste-Hélène-de-Chester a eu lieu au Centre sportif Aciers Solider et nous vous présentons les membres du conseil d'administration élus :

- Steeve Binette, président au 819 382-2197
- Émilie Bélanger Gagné, vice-présidente au 819 806-2142
- Brigitte Labrecque, secrétaire-trésorière au 819 382-2353
- Sophie Chadillon, administratrice au 819 382-2126
- Johan Provencher, administrateur au 819 806-9495

Nous vous présentons également à la page 19 notre Calendrier des activités mis à jour le 1<sup>er</sup> juin dernier. Merci!

## INSCRIPTION À PASSE-PARTOUT



Votre enfant aura 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain? Vous êtes admissible à Passe-Partout.

Passe-Partout est un programme d'animation offert par votre centre de services scolaire qui s'adresse aux enfants de 4 ans et à leurs parents. Passe-Partout a une double mission : accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et aider les enfants à apprivoiser le milieu scolaire. Pour plus de détails sur ce programme, veuillez consulter le <http://cssbf.gouv.qc.ca/passe-partout>.

## INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Pour toutes demandes de permis et/ou certificats (disponibles sur le site de la Municipalité ou au bureau municipal), celles-ci doivent m'être **transmises par courriel** à l'adresse **[permis@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:permis@sainte-helene-de-chester.ca)**.

Si vous avez des questions concernant les permis, le zonage ou la réglementation, vous avez la possibilité de m'envoyer un courriel à l'adresse mentionnée ci-haut ou de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais. Merci.

Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

## BOTTIN RURAL

À tous les résidents de Sainte-Hélène-de-Chester,

Si vous êtes avec une compagnie téléphonique autre que Télébec ou Bell et que vous voulez que vos coordonnées apparaissent dans le prochain Bottin rural, veuillez écrire directement par courriel à : [catherine-perushek98@gmail.com](mailto:catherine-perushek98@gmail.com) ou [carolinedoyon@cgocable.ca](mailto:carolinedoyon@cgocable.ca).

\* Prenez note que notre liste est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier et que tout changement passé ce délai n'apparaîtra pas dans le prochain Bottin. Merci!

Catherine Perushek

## PROGRAMME RÉNORÉGION 2023-2025

La ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, a annoncé la reconduction du programme RénoRégion (PRR) avec une enveloppe de 40 M\$ réservée jusqu'en 2025. Ce qui veut dire que si vous êtes un propriétaire à faible ou modeste revenu et que des travaux pour des déficiences majeures sur votre résidence s'avèrent nécessaires, ce programme pourrait vous aider grandement.

Les travaux admissibles sont : les murs extérieurs, la toiture, la structure, les saillies, les ouvertures, la plomberie, l'électricité, le chauffage ou l'isolation thermique. Pour qu'un dossier soit admissible, la résidence doit notamment nécessiter des travaux d'au moins 3 500 \$. De plus, la valeur uniformisée du bâtiment ne doit pas dépasser 150 000 \$. L'aide accordée peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ selon le revenu du ménage. La subvention est versée lorsque les travaux sont terminés.

Pour plus d'information sur le programme RénoRégion, consultez le site Web de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html>

Source : Québec Municipal



SPECTACLE FÊTE NATIONALE — LE 16 JUIN



ENEZ SWINGNER VOT' COMPAGNIE!

# Danse trad de Ste-Hélène-de-Chester

GRATUIT | 16 JUIN 2023 | CENTRE SPORTIF  
17@19H · PIQUE-NIQUE | 19@21H · DANSE  
BEAU TEMPS / MAUVAIS TEMPS



Ghislain Jutras | Jordan Bélanger | Laurence Proulx | Samuel Royer-Legault | Gabriel Vincent-Beaudoin



En partenariat avec :



## RESSOURCE

# Le Programme

- SAM est un programme de jumelage personnalisé de gardien à domicile pour offrir du répit aux parents et proches aidants de personnes en situation d'handicap.
- SAM réfère des ressources qui ont les compétences pour prendre soin de l'utilisateur et les disponibilités pour répondre aux besoins de répit du demandeur.
- Le demandeur choisit le gardien avec lequel il se sent en confiance et établit une entente de service de gré à gré.
- Le gardien aussi appelé le «SAMi», anime et accompagne l'utilisateur dans ses loisirs, aide à l'alimentation et peut offrir des soins d'hygiène.

**Vous avez besoin de répit?**

**Vous voulez être un SAMi pour offrir du répit?**



**Communiquez avec nous:**  
**sam@rophcq.com**  
**819 818-0276**



**Porteur du projet**



Regroupement des organismes pour  
personnes handicapées Centre-du-Québec



## NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



*Bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Chester*

### Horaire de la Bibliothèque

Durant l'été, la Bibliothèque sera :

- Ouverte tous les mercredis soir de 18 h 30 à 21 h
- Ouverte les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30 à l'exception du 23, 30 juillet et 6 août
- Fermée les lundis

### Plusieurs nouveautés

Les présentoirs se remplissent! Plus de 700 nouveaux livres ont été reçus lors de l'échange entre les Bibliothèques du réseau. Grâce aux dons de la Fondation Raymond-Beaudet et de la Société Saint-Jean-Baptiste, nous avons également fait l'achat de plusieurs nouveautés sélectionnées par nos bénévoles. Il y en a pour tous les goûts.



### Chronique littéraire

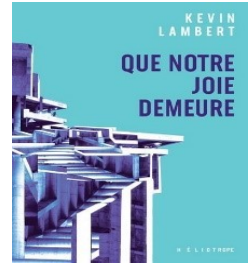
Voici le texte d'Olivier Lecomte à propos du livre *Que notre joie demeure* de Kevin Lambert aux éditions Hélotrope. Ce livre est disponible en PEB.

Peu après *Querelle de Roberval*, une sorte de tragédie grecque sur le syndicalisme industriel, l'auteur de 29 ans nous offre un roman plus prudent, moins cruel et troublant que son précédent.

Nous sommes à Montréal dans la vie des ultra-privilegiés. Nous assistons aux discussions insipides d'une soirée mondaine dans la plus profonde insouciance. Peu après, cette légèreté disparaît. Les contestations contre la gentrification et l'élite financière s'abattent sur Céline Washowski, architecte de grande renommée et femme d'affaires milliardaire qui est responsable du controversé projet de construction du complexe Webuy. Malgré ses aspirations féministes et philanthropiques, elle devient l'emblème de ce que l'on méprise



socialement. Puisqu'on l'accuse de détruire le tissu social, son empire se retrouve fragilisé et sa réputation s'effondre peu à peu. Dans *Que notre joie demeure*, Kevin Lambert porte un regard anthropologique sur l'humanité de ses adversaires politiques, comme si la critique devenait indissociable de l'empathie.



### Jeux de société

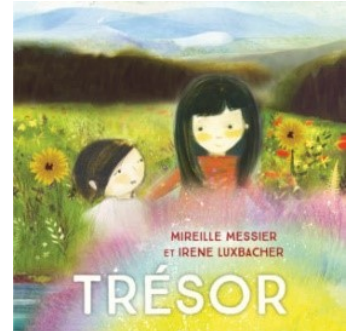
Il y a aura une pause des après-midis jeux de société du lundi pour cet été. Nous remercions les nombreux participants qui ont été au rendez-vous chaque semaine ainsi qu'Huguette Ouellette pour l'organisation de cette belle activité. Les jeux reprendront en septembre prochain.



### Club de lecture et sentier des contes

C'est maintenant le temps de s'inscrire au Club de lecture d'été TD. Il est destiné aux enfants de tout âge, quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes. Que vous soyez un néophyte ou un habitué, vous trouverez une multitude de ressources qui vous permettront de vivre avec les enfants un été fabuleux tout en lecture! Passez nous voir à la Bibliothèque pour compléter votre inscription.

Les 18 panneaux mettant en scène *Trésor* de Mireille Messier seront installés prochainement à l'extérieur de la Bibliothèque. Ce sera une belle occasion de passer du temps en famille et de profiter de la lecture en plein air.



Les bénévoles :

Huguette Ouellette, Noémie Asselin, Geneviève Kenyon, Martine Lambert, Olivier Lecomte, François Aubre et Yvan Ouellette

[biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca](mailto:biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca)

819 382-2650



## LA BERCE DU CAUCASE

# LA BERCE DU CAUCASE,

## une indésirable envahissante au Centre-du-Québec

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante introduite au Québec il y a plusieurs années en tant que plante ornementale.



### Où retrouve-t-on la berce du Caucase ?

La berce du Caucase se retrouve maintenant de l'Outaouais au Bas-Saint-Laurent, en passant par le Saguenay. Elle pousse le long des cours d'eau, en bordure des routes, dans les fossés de drainage routier, sur les terres en friches et dans les sous-bois.



### Risques pour l'humain

Au contact avec la peau, la sève de la berce du Caucase peut provoquer des lésions cutanées importantes qui peuvent s'apparenter à des brûlures de second degré (dermatites sévères). Cela est dû au fait que la sève contient des photophytotoxines (furanocoumarines), soit des toxines qui sont activées par la lumière du soleil. La peau perd alors son immunité naturelle aux rayons UV, provoquant ainsi des brûlures.

En cas d'exposition à la sève de la berce du Caucase, éliminez le plus rapidement possible la sève à l'aide d'un papier absorbant, tout en évitant de la répandre davantage. Lavez ensuite avec du savon et rincez abondamment avec de l'eau l'endroit touché.

Couvrez les zones atteintes afin d'éviter toute exposition à la lumière du soleil pour une durée minimale de 48 heures. Changez de vêtement et lavez-les seuls afin d'éviter toute contamination croisée de vos autres vêtements.

Dans le cas où vos yeux sont atteints, rincez abondamment à l'eau vive pendant au moins dix minutes puis portez des lunettes de soleil sombres afin de réduire l'exposition à la lumière.

### Comment l'éliminer ?

Nous vous conseillons de ne pas tenter d'arracher la berce du Caucase par vous-même, car cela pourrait vous occasionner des brûlures. Contactez plutôt les gens de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase. Les intervenants sont formés et équipés pour pouvoir procéder à ce genre de travaux sans risque de brûlure. En effet, un équipement de protection est nécessaire pour traiter sans danger la berce du Caucase.

Dans la plupart des cas, l'arrachage suffit à éliminer un plant de berce du Caucase. La racine des plants matures doit être sectionnée à environ 20 cm sous la surface du sol. Si les fleurs ou les graines sont présentes, les ombelles doivent être préalablement coupées et mises dans un sac-poubelle pour être jetées. Cela permet d'éviter la propagation des graines sur le site et de créer ainsi une banque de graines dans le sol. Il est à noter que les fleurs peuvent continuer à se développer en graines, même une fois la tige coupée. D'où l'importance de couper les ombelles de fleurs et de les éliminer. Le reste de la plante peut être laissé sur place sans risque de reprise du plant.

Les pesticides sont utilisés dans de rares cas. L'épandage doit se faire à un moment particulier de la croissance de la plante pour être efficace. De plus, diverses normes doivent être respectées, particulièrement en milieu riverain.

## SIGNALEZ LA BERCE DU CAUCASE

**T 819 353-2121**

Si vous croyez avoir trouvé de la berce du Caucase, contactez la responsable de votre organisme de bassin versant (OBV) par :

◆ Téléphone au 819 353-2121, poste 222

◆ Courriel à [berce@copernicinfo.qc.ca](mailto:berce@copernicinfo.qc.ca)

Veillez noter de façon détaillée le lieu, et si possible, prenez quelques photos pour les envoyer à la responsable, ce qui permettra la confirmation de l'espèce.





## Reconnaître la berce du Caucase et la différencier des autres espèces semblables

La berce du Caucase peut atteindre 5 mètres de hauteur. Il s'agit d'une plante pluriannuelle dont le cycle de vie est d'environ 3 ans.

Pour bien l'identifier, on peut se fier à :

- ◆ Ses fleurs en ombelle dont le diamètre peut dépasser les 50 cm ;
- ◆ Sa tige creuse, cannelée et rigide pouvant atteindre 10 cm de diamètre et caractérisée par des taches pourpres éparées et des poils blancs rudes ;
- ◆ Ses feuilles composées de 1 à 3 folioles profondément découpées et légèrement dentelées

D'autres espèces présentes au Centre-du-Québec peuvent être confondues avec la berce du Caucase : l'angélique pourpre, le panais sauvage et la berce laineuse (*Heracleum maximum*). Cette dernière peut également provoquer des dermatites, mais celles-ci sont moins importantes que celles provoquées par la berce du Caucase.

Pour différencier la berce laineuse de la berce du Caucase :

- ◆ La taille de la berce laineuse n'excède pas les 3 mètres alors que la berce du Caucase peut atteindre les 5 mètres.
- ◆ La feuille de la berce du Caucase est immense, profondément découpée et son dessous a peu de poils. Celle de la berce laineuse est nettement plus petite, moins découpée, moins dentelée et son dessous est couvert de nombreux petits poils blancs.
- ◆ La tige de la berce du Caucase est parsemée de taches pourpres et de quelques poils en crochets, alors que la tige de la berce laineuse a rarement des taches pourpres et est très poilue.



Pour plus d'informations sur la berce du Caucase, visitez le [environnement.gouv.qc.ca/biodiversité/nuisibles/berce-caucase](http://environnement.gouv.qc.ca/biodiversité/nuisibles/berce-caucase)

Gracieuseté des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du projet d'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches.



## LES TIQUES ET LA MALADIE DE LYME



Avant le repas de sang



Après le repas de sang

La maladie de Lyme est causée par la bactérie *Borrelia burgdorferi* qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée connue sous les noms de « tique à pattes noires » ou « tique du chevreuil ». Au Québec, il existe 12 sortes de tiques différentes, mais seule la tique à pattes noires peut donner la maladie de Lyme.

Ce qui caractérise la tique :

- Elle possède 8 pattes
- Elle mesure entre 1 et 3 mm
- Elle ne saute pas, ne vole pas et ne se laisse pas tomber des arbres ou d'une surface en hauteur
- Peut s'agripper à l'humain lorsqu'elle entre en contact avec la végétation

La période à risque se situe dès que la température atteint 4 degrés Celsius et qu'il n'y a plus de neige au sol. Les milieux à risques sont entre autres : les milieux boisés et forestiers, les herbes hautes, les jardins et les amas de feuilles mortes.

En cas de piqûre, retirer la tique le plus rapidement possible. Le retrait de la tique dans les 24 heures suivant la piqûre diminue considérablement le risque d'acquérir la maladie. Utilisez une pince à épiler à bouts fins. Tirez doucement sans tourner la pince. Placer la tique dans un contenant étanche, indiquer la date et l'heure du retrait, l'endroit de la piqûre sur le corps, le lieu et l'heure de l'activité à risque. Ces informations seront pertinentes si des symptômes surgissent.

Les symptômes les plus courants débutent dans les 3 et 30 jours :

- Rougeurs de la peau
- De la fatigue
- Maux de tête
- Courbatures

Autres symptômes si la maladie n'est pas traitée après quelques semaines ou quelques mois :

- Rougeurs qui s'étendent
- Douleur à la nuque
- Douleurs à la poitrine, palpitations ou étourdissements
- Paralysie faciale
- Engourdissement d'un membre
- Enflure des articulations



Image : ciussmcq

Les traitements par antibiotiques sont un traitement généralement efficace contre la maladie de Lyme si elle est détectée précocement.

Au Québec, la maladie de Lyme est une maladie à déclaration obligatoire depuis 2003. C'est ce qui permet de savoir que le nombre de cas de la maladie de Lyme est en progression au Québec depuis quelques années.

## Comment se protéger?

- Porter des vêtements longs
- Appliquer du chasse-moustiques à base d'Icaridine ou de DEET sur les parties du corps non protégées
- Rester dans les sentiers pour éviter les herbes hautes

En cas de doute ou pour toute question, composez le 811, un professionnel d'Info-santé pourra vous renseigner.

Source : <https://ciusssmcq.ca/conseils-sante/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme/>



**GRATUIT**

Offerte gratuitement aux aînés et aux personnes en situation de vulnérabilité.

Permet de rassembler toutes vos informations essentielles à un seul endroit, rapidement accessibles **en cas d'urgence** à domicile.

Disponibles dans toutes les municipalités de la MRC d'Arthabaska

Outil de prévention pour faciliter le travail des premiers répondants et des paramédics

Avez-vous complété votre trousse **INFOSTOP** ?

CONTACT EN CAS D'URGENCE

Carrefour d'entraide Centre-ville de Ste-Hélène

MRC d'Arthabaska

INFO



Inscrivez-vous dès maintenant pour votre **carte prépayée** au kiosque libre-service situé au 3640 3<sup>e</sup> rang, Ste-Hélène-de-Chester ouvert 7 jours/7 du 15 juin au 31 octobre 2023

Légumes bios, fromages, pâtisseries, pains, confitures, etc!



# www.entreluneetsol.com

Nos marchés publics :

- ♥ samedis de 10h à 13h devant l'église de St-Adrien-de-Ham
- ♥ mardis de 15h à 19h au Carré St-Louis à Montréal

**AVIS PUBLIC**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISME**  
**DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #360-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS #218-2008, LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES #347-2022, LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES #348-2022 ET LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #350-2022 AFIN DE RETIRER LA TARIFICATION PRÉVUE POUR CHACUN D'EUX ET DE L'INCLURE DANS LE RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER**

Lors d'une séance publique tenue le 2 mai 2023, le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement modifiant le Règlement de permis et certificats #218-2008, le Règlement sur les dérogations mineures #347-2022, le Règlement relatif à la démolition d'immeubles #348-2022 et le Règlement sur les usages conditionnels #350-2022 afin de retirer la tarification prévue pour chacun d'eux et de l'inclure dans le Règlement relatif à la tarification pour l'utilisation des infrastructures et des services de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester.

Le projet de règlement #360-2023 concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Le projet de règlement #360-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

**Consultation publique**

Une consultation publique aura lieu le mardi 4 juillet 2023, à 19 h au 440, rue de l'Église dans la salle Lafrance. Cette consultation permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au : <https://municipalites-du-quebec.com/sainte-helene-de-chester/> ainsi qu'au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la Municipalité par courriel à « [municipalite@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:municipalite@sainte-helene-de-chester.ca) », par la poste au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester (Québec) G0P 1H0 ou par téléphone au 819 382-2650, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 00.

**Donné à Sainte-Hélène-de-Chester, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.**

Chantal Baril  
Directrice générale et greffière-trésorière



# RAPPORT DES FAITS SAILLANTS



## Rapport des faits saillants de l'exercice financier 2022

Juin 2023

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance de conseil du 6 juin 2023, j'ai le plaisir à titre de maire et au nom de mes collègues du conseil municipal, de vous présenter les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Les états financiers ont été vérifiés par la firme comptable « Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. » déposés et présentés publiquement en séance extraordinaire du conseil, le 17 avril 2023. Ce rapport indique que les états financiers dans leurs aspects significatifs donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTÉ-HÉLÈNE-DE-CHESTER REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

REVENUS	
Taxes	1 010 961 \$
Transferts	335 102 \$
Services rendus	4 131 \$
Autres revenus	84 818 \$
Investissements	283 759 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 718 771 \$</b>

DÉPENSES	
Administration générale	296 646 \$
Sécurité publique	126 963 \$
Transport	708 672 \$
Hygiène du milieu	113 778 \$
Santé et bien-être	3 036 \$
Aménagement, urbanisme	45 356 \$
Loisirs et cultures	61 832 \$
Frais de financement	29 364 \$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 385 647 \$</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 718 771 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements avant les conciliations fiscales</b>	<b>333 124 \$</b>

**Éléments de conciliation à des fins fiscales :**

Excédent de l'exercice	333 124 \$
Moins revenus d'investissement	(283 759 \$)
<b>Excédent de fonctionnements avant conciliation</b>	<b>49 365 \$</b>
Amortissement des immobilisations	226 922 \$
Remboursement dette long terme	(62 051 \$)
Transfert d'activités d'investissements	(32 723 \$)
Excédent (déficit) accumulé	(3 152 \$)
Autres éléments de conciliation	437 \$
	<b>129 433 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>178 798 \$</b>

**Excédent de fonctionnements :**

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers démontrent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 178 798 \$. Le surplus cumulé a donc passé de 537 996 \$ à 716 795 \$.

Nous voulons vous réitérer l'importance d'avoir un surplus cumulé. Ce montant cumulé nous fournit une marge de manœuvre pour palier en cas d'imprévus et nous aider à financer des projets à venir comme vous le faites dans vos budgets personnels. Le fait d'avoir un surplus cumulé est signe d'une bonne gestion financière. Il permet d'éviter d'être déficitaire et d'être dans l'obligation de faire un règlement d'emprunt pour combler ce déficit comme nous l'avons fait en 2018.

Dans notre situation actuelle, le surplus nous aidera dans la relocalisation des bureaux et de la Bibliothèque, dans les travaux des de nos infrastructures routières, et pour absorber une partie de la hausse des coûts probables pour le déneigement.

**Niveau d'endettement à long terme :**

L'endettement total net à long terme de la Municipalité est assumé comme suit :

Dette total long terme de la Municipalité	1 369 604 \$
Programme d'aide en environnement, emprunt déboursé par le citoyen ayant fait une demande (conformité d'installation septique)	11 482 \$

À ce montant, il faut joindre la quote-part des dettes de la MRC qui s'élève à 92 311 \$.

Les dettes de la MRC se déclinent en deux soit une partie pour la création de la SDDA (Gesterra) et une dette pour le centre administratif.

Le total du fardeau fiscal réel pour les contribuables est de 1 369 604 \$. Il faut expliquer que la dette de la Municipalité n'est pas de 1 369 604 \$. Nous avons fait un emprunt de 1 280 000 \$ pour les travaux de la RIRL dont 85 % reviennent au MTQ. En fait, de ce montant, 1 088 000 \$ revient au MTQ, et un montant de 192 000 \$ à la charge de la Municipalité. La charge de 1 088 000 \$ sera enlevée de notre dette à long terme lors du dépôt des états financiers de l'exercice 2023.

### Endettement à long terme :

1 369 604 \$ + 92 311 \$ = 1 461 915 \$

Le ratio de l'endettement total à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) pour l'année 2021 était de 0.47 \$ du 100 \$ d'évaluation avant d'atteindre 0.38 \$ en 2022. À titre comparatif, ce ratio s'établissait en 2022 à un montant de 1.10 \$ pour l'ensemble des municipalités du Québec entre 0 à 1 999 citoyens. Notre situation est enviable considérant que notre taux d'endettement est bas. Cette situation est d'autant plus pertinente considérant que des emprunts seront nécessaires pour la construction du futur bâtiment municipal et de l'entretien de notre infrastructure routière.

### Rémunération des élus 2022:

	Rémunération	Allocation de dépenses
Christian Massé, Maire	6 854 \$	3 427 \$
André Thibodeau, conseiller	2 285 \$	1 143 \$
Isabelle Meunier	191 \$	96 \$
Catherine Belleau-Arsenault	2 285 \$	1 143 \$
Julien Fournier	2 285 \$	1 143 \$
Marie V. Laporte	1 714 \$	857 \$
Geneviève Bergeron	2 285 \$	190 \$
Nicolas Paris-Lafrance	1 133 \$	666 \$
Steve Thibodeau	380 \$	280 \$

### Rémunération et l'allocation de dépenses d'un organisme supramunicipal 2022 :

Organisme Su-pramunicipal	Nom de l' élu	Rémunération
MRC Arthabaska	Christian Massé, Maire	3 239.07 \$

Monsieur Massé fait partie du comité de la politique culturelle et siège sur la commission d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et sur le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Il est également un membre du Comité consultatif en urbanisme à la Municipalité.

### Réalisations de l'année 2022 :

- Travaux dans le chemin Craig et le 4<sup>e</sup> Rang (fondation de chemin sur certains tronçons, changement de ponceaux, rechargement) dans le cadre de la subvention RIRL - année 1;



Suite du rapport des faits saillants

- Creusage des fossés dans le chemin Craig et le 4<sup>e</sup> rang;
- Rechargement municipal sur la route Binette, la route Grenier, la route Caron, dans le 3<sup>e</sup> Rang de la route P.E. Lambert à la route Caron ainsi que deux tronçons dans le rang Allaire pour un tonnage de 9 568 tonnes;
- Travaux effectués dans les chemins fermés l'hiver;
- Travaux au garage municipal (changement de la tôle extérieur, changement d'éclairage intérieur, changer les portes d'acier et fermer le mur entre l'entrepôt à sable et le garage);
- Les honoraires et la préparation des travaux pour les travaux dans la RIRL - année 2 soit pour la route Dussault, le 3<sup>e</sup> Rang de la route Dussault à la rue Principale, la rue Principale ainsi que la rue Yves-Boissonneault;
- Les honoraires et la préparation des travaux pour le futur bâtiment pour les bureaux municipaux et la Bibliothèque.

### **Orientations du budget 2023 :**

- Travaux dans le cadre de la subvention RIRL - année 2 pour la route Dussault, le 3<sup>e</sup> Rang de la route Dussault à la rue Principale, la rue Principale ainsi que la rue Yves-Boissonneault (ponceaux, fondation sur certains tronçons, rechargement, pavage rue Principale);
- Continuité des honoraires et de la préparation des travaux pour le futur bâtiment des bureaux municipaux et de la Bibliothèque;
- Rechargement dans le 3<sup>e</sup> Rang de la route Caron à la Grande-Ligne, dans le 5<sup>e</sup> Rang sur une longueur d'environ 500 m., dans le 4<sup>e</sup> Rang finaliser la partie non rechargée l'année dernière, dans la route Lafrance ainsi qu'un tronçon dans le rang Allaire;
- Creusage des fossés dans le 3<sup>e</sup> Rang dans la partie restante, dans le 4<sup>e</sup> Rang ce qui n'a pas été fait l'année dernière, dans la route Lafrance, dans le 5<sup>e</sup> Rang;
- À la suite des travaux dans la RIRL - année 2, nous allons effectuer le creusage des fossés dans les chemins touchés par les travaux mentionnés ci-haut.

### **Conclusion :**

Les membres du conseil sont sensibles aux finances municipales, car tout comme vous, ils sont impactés financièrement par les décisions prises. Le souhait est que les décisions d'aujourd'hui soient un plus dans le futur pour le développement économique, communautaire et culturel de la communauté. À chaque dollar qui est investi, les élus s'arrêtent et se demandent si l'investissement est favorable pour le bien de la municipalité et de sa communauté. La gestion des finances municipales demeure toujours une très grande préoccupation.

Sachez que je suis disponible ainsi que les conseillers et le personnel administratif pour répondre à vos questions à la suite de la lecture de ce rapport des faits saillants.

Christian Massé, maire

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES LOISIRS

## Comité des loisirs

*Sainte-Hélène-de-Chester*

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET INSCRIPTIONS MIS À JOUR LE 1 JUIN 2023

#### DANSE TRAD DE STE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

Vendredi 16 juin 2023 17 h 00 à 21 h 00

Veillée de danse trad québécoise de la Fête nationale de Ste-Hélène

Avec le câlleur Ghislain « Gigi » Jutras et ses musicien-nes

**Information**, contactez : Émilie Bélanger-Gagné au 819 806-2142

#### SOCCER ÉTÉ 2023



**Soccer pour les jeunes débutants et intermédiaires**

Les mercredis à 18 h 30 dès le 17 mai 2023

**Inscription**, contactez : Steeve Binette au 819 382-2197

#### PICKLEBALL ÉTÉ 2023



Les lundis à 13 h 30 et les mercredis à 18 h 30 dès les 5 et 7 juin 2023

**Inscription**, contactez : Yvan Ouellette

au 514 972-3926 ou à youellette1@gmail.com

#### ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE,

#### DÉGUSTATION D'HOT-DOGS ET FEU DE CAMP

Samedi 19 août 2023 - Détails à surveiller dans le Journal Le Ste-Hélène

#### Autres activités prévues - dates à confirmer

Septembre – 3<sup>e</sup> Édition du Marché Nomade et le concours des citrouilles

Octobre - La Maison hantée et le concours de décoration de citrouilles

Décembre – La Fête de Noël des enfants sera le samedi 9 décembre 2023

TOUTES NOS ACTIVITÉS ONT LIEU AU CENTRE SPORTIF ACIERS SOLIDER

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 MARS 2023

- Adoption de la liste des comptes à payer pour du mois de février 2023 pour un montant total de 90 913.23 \$;
- Il a été décidé d'appuyer la résolution de la Municipalité de La Présentation qui a pour but de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions pour l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux. Une copie de la résolution sera envoyée à la Municipalité de La Présentation pour qu'elle puisse la faire parvenir aux intervenants concernés;
- Il a été résolu d'appuyer la réalisation du projet proposé par Tourisme Victoriaville et sa région afin de pouvoir compter sur une vitrine qui diffuse l'information de l'ensemble des entreprises touristiques du territoire;
- Autorisation donnée à madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière, de faire parvenir les demandes de soumissions nécessaires en vue de la saison des travaux de voirie 2023;
- Il a été décidé de mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour faire les modifications au Règlement #214-2008 relatif au plan d'urbanisme et du Règlement de zonage #215-2008;
- Le maire, monsieur Christian Massé, a fait mention des nouvelles au niveau des loisirs de la Municipalité. Le 3 juin prochain se déroulera la Grande Journée des Petits Entrepreneurs. Le Comité des loisirs tiendra une AGA, le mardi 28 mars à 19 h 30. Étant donné que nous avons reçu 7 billets de la MRC pour différentes activités au Mont Gleason, le conseil a décidé de procéder au tirage au sort pour donner les billets de Gleason parmi les jeunes présents à l'activité de hockey parents-enfants au Centre sportif du mercredi 1<sup>er</sup> mars.

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023

- Il a été résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 103 496.82 \$;
- Nomination de monsieur André Thibodeau à titre de maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2023;
- Il a été résolu d'autoriser madame Chantal Baril de faire un emprunt temporaire d'un montant de 1 941 824 \$ pour exécuter les travaux selon les plans et devis déposés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement (RIRL). Les signataires de cet emprunt temporaire seront monsieur Christian Massé, maire, et madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière;
- Il a été résolu d'accepter l'offre de service de madame Line Boivin, designer d'intérieur, pour nous accompagner dans le projet du futur bâtiment municipal;
- Il a été résolu d'abroger la résolution 12-22-210 – Demande d'aide financière pour le projet de nouvelle Bibliothèque déposée dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications puisque les coûts ont changé;
- Il a été résolu de déposer une demande d'aide financière pour le projet « Nouvelle Bibliothèque » dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications;

- Le maire, monsieur Christian Massé, a proclamé au nom du Conseil que la semaine du 16 au 22 avril 2023 sera dédiée « Semaine de l'Action bénévole » dans notre municipalité;
- Il a été résolu que la Municipalité offre une somme de 3 500 \$ au propriétaire du lot 5 892 446 en échange d'une renonciation de sa part aux servitudes 79 186 et 175 472 inscrites sur le lot 5 891 974. Le Conseil a mandaté le cabinet Cain Lamarre pour préparer le document de renonciation aux servitudes et publier celui-ci au registre foncier;
- Adjudication du contrat à « Les Excavations Yvon Houle & fils inc. » pour des travaux sur la rue Principale, Yves-Boissonneault, le 3<sup>e</sup> Rang et la route Dussault RIRL- année 2 conformément à la demande publique de soumission #532390352101 et aux tarifs unitaires de sa soumission d'un montant excluant les taxes de 1 080 343.95 \$;
- Adjudication du contrat à « Solmatech inc. » pour le contrôle de la qualité du projet RIRL- année 2 conformément à l'invitation à soumissionner #532390352101 et aux tarifs unitaires de sa soumission;
- Autorisation donnée à madame Chantal Baril, directrice générale, à déposer auprès de monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration;
- Il a été résolu d'octroyer le contrat pour la location de pelles et de camions pour l'année 2023 à Excavation Lafrance & Fils inc. afin de faire des travaux de creusages de fossés;
- Il a été résolu d'accepter la soumission d'Enviro Solution Canada inc. au coût de 31 106 \$ avant taxes pour environ 80 000 litres d'abats-poussières;
- Il a été résolu de faire parvenir une lettre demandant une priorisation du 3<sup>e</sup> Rang appartenant au MTQ dans la programmation de travaux à la ministre des Transports, madame Geneviève Guilbault, au bureau de la direction des Transports de la Mauricie – Centre-du-Québec, au député Sébastien Schneeberger ainsi qu'au centre de service du MTQ de Victoriaville étant donné que nous avons reçu énormément de plaintes de citoyens concernant l'état de la chaussée;
- Il a été résolu de procéder à la reddition de comptes 2022 au ministère des Transports portant sur l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales;
- Il a été résolu de créer le comité de développement municipal et que celui-ci sera formé de trois élus, soit monsieur Nicolas Paris-Lafrance qui sera le président, madame Geneviève Bergeron, ainsi que monsieur Julien Fournier. Le tout ayant pour but d'agir plus largement que seulement sur la planification stratégique. Ce mandat avait été retiré au comité de CCU;
- Il a été résolu de mandater monsieur Martin Magnan, ingénieur chez Pluritec, à faire l'attestation des trois études au coût de 2 000 \$ pour les trois attestations pour le changement d'usage du terrain de l'ancienne scierie conformément à la demande du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques;
- Il a été annoncé la création d'un modèle de lettre pour nos citoyens qui aurait un intérêt à faire lotir une partie de leur terre pour permettre la construction d'une propriété et de transmettre les lettres reçues au député monsieur Éric Lefebvre pour qu'il dépose et appui notre dossier auprès du gouvernement provincial;
- M. Christian Massé, maire, a partagé que le nouveau Comité des loisirs s'est doté d'une structure et une

Suite page suivante



Suite de la rétrospective

programmation des loisirs sera présentée ultérieurement. Il a également rappelé la période d'inscription au Marché des petits entrepreneurs qui aura lieu le 3 juin prochain. Les informations ont été mises sur Facebook;

- Messieurs Yvan Ouellette et François Aubre ont été invités à venir parler de la Bibliothèque en présentant des statistiques, les projets à venir, les services offerts et la présentation PowerPoint a été mise sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet *Relocalisation hôtel de ville*.

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023

- Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des états financiers de l'exercice 2022 présenté par le vérificateur externe, monsieur Samuel Moreau, de la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher inc.;
- Octroi du contrat de rechargement de différents tronçons municipaux à Excavation J-C Lizotte inc. pour un coût de 21.50 \$ par tonne métrique pour une quantité estimée d'environ 4 4475 tonnes.

Vous pouvez consulter en intégralité tous les procès-verbaux ainsi que les enregistrements audios et/ou vidéos des séances du conseil sur le site de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-chester.ca](http://www.sainte-helene-de-chester.ca)

## BABILLARD

Je recherche une personne minutieuse pour faire de l'entretien ménager résidentiel à Sainte-Hélène-de-Chester 1 X aux 2 semaines.

Svp, contactez-moi par courriel à [nannie.3683@gmail.com](mailto:nannie.3683@gmail.com)

Merci.



**ANXIEUSE DE RETOURNER AU TRAVAIL ?**  
**VIENS RENCONTRER NOS CONSEILLÈRES EN ORIENTATION ET EN EMPLOI C'EST GRATUIT!**

Services offerts dans les MRC d'Arthabaska, de Nicolet-Yamaska et de Bécancour.

 **1866 298-6007**  
services intégrés pour l'emploi

Avec la participation financière de:

**Québec** 



Vous avez quelque chose à vendre? Vous voulez offrir vos services ou vous êtes à la recherche de quelque chose en particulier? Contactez nous pour réserver un espace dans la section Babillard.

Par téléphone au **819 382-2650** ou par courriel [administration@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:administration@sainte-helene-de-chester.ca)





**Alain RAYES**  
 Député de Richmond-Arthabaska  
[alainrayes.ca](http://alainrayes.ca)  
[alain.rayes@parl.gc.ca](mailto:alain.rayes@parl.gc.ca)  
 1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375  
 3, rue de la Gare, C.P. 6, Victoriaville (OC) G6P 6S4  
 349, boul. Saint-Luc, Asbestos (OC) J1T 2W4  
 11, rue St-Georges, local 200, Windsor (OC) J1S 1J2  
 362, rue Principale, Daveluyville (OC) G0Z 1C0

Centre de prévention **Suicide**  
 Arthabaska-Érable

Parles-en...  
 Ta VIE est importante !

Sème la vie!

Vous pensez au suicide ?  
 Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?  
 Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE	MRC D'ARTHABASKA	PARTOUT AU QUÉBEC
819 362-8581	819 751-2205	1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

[www.cpsae.ca](http://www.cpsae.ca)



ASSOCIATION NATIONALE DU QUÉBEC

**Sébastien SCHNEEBERGER**  
 DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

819 475-4343  
[sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca](mailto:sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca)

Traitement d'eau **GARAND**

LES Pompes **GARAND** INC.

VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

**URGENCE**  
 24 h / 7 jours

**819 752-5563**  
 Sans frais : 800 263-5563

Licence RBQ : 1648-4488-41



VENTES/ADMIN. : 233, de la Grande-Ligne  
 ATELIER : 111, rue Garand Victoriaville

# Faire grandir l'épargne



## La ristourne jeunesse<sup>1</sup>, maintenant offerte aux jeunes de 5 à 17 ans

Une **ristourne jeunesse de 10 \$** avec 7 dépôts ou plus effectués dans son compte entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de la même année.

[desjardins.com/ristourne-jeunesse](https://desjardins.com/ristourne-jeunesse)

819 758-9421 • 1 866 758-9421

<sup>1</sup> Des conditions s'appliquent, visitez [le desjardins.com/ristourne-jeunesse](https://desjardins.com/ristourne-jeunesse) pour connaître les détails de la ristourne jeunesse.

 **Desjardins**  
Caisse des Bois-Francs